



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE NOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALPICIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 26 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 20 octobre 2020.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, ~~Arnaud BAVAY~~, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Alain DÉE, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIER~~, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Éric WARMOES~~, ~~Francis WOJTIWICZ~~, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Madame Christine NELAIN
Monsieur Éric BLONDIAUX
Monsieur Agostino POPULIN

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT

Liste des délégués excusés :

Monsieur Michel BLAISE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Arnaud BAVAY

Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Grégory LELONG

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_10_08

Objet : Désignation des représentants du SIMOUV auprès du Groupement des Autorités Responsables de Transport

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-33, L.5711-1 et suivants,

Vu le Code des Transports,

Vu la délibération du Comité Syndical du SITURV n°D2014_06_15 du 16 juin 2014, notifiée au Contrôle de légalité le 23 juin 2014 et portant sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART),

Vu les statuts du GART,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération en date du 16 juin 2014, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé d'adhérer au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART).

Cette structure associative, créée en 1980 et située 22 Rue Joubert à Paris (75009), fédère à ce jour plus de 200 Autorités Organisatrices de la mobilité et constitue une sphère d'échanges et de coordination au titre de l'ensemble des thématiques en lien avec la mobilité.

Ainsi, conformément aux statuts, le GART a notamment pour objectifs :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de la mobilité pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union Européenne ;
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Il est précisé que la cotisation du SIMOUV auprès du GART pour l'année 2020 s'élève à 16 715,57 €.

Dans ce cadre, les statuts du GART disposent notamment que les autorités organisatrices membres désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale ; ces derniers étant des membres élus de l'autorité organisatrice. Leurs fonctions cessent à l'expiration de leur mandat représentatif. Les autorités organisatrices y sont représentées par le titulaire et/ou le suppléant qu'elles ont désigné.

Dès lors, compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante du SIMOUV, il est proposé au Comité Syndical de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au GART.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Monsieur Guy MARCHANT en qualité de représentant titulaire,
Monsieur Jean-Roger BERRIER en qualité de représentant suppléant.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner, en qualité de représentants du SIMOUV au Groupement des Autorités Responsables de Transport, les membres suivants :

- **Monsieur Guy MARCHANT en qualité de représentant titulaire,**
- **Monsieur Jean-Roger BERRIER en qualité de représentant suppléant.**

Fait et délibéré en séance

Le 26 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du SIMOUV

Guy MARCHANT

Affichée le : - 6 NOV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.